



Procès-verbal

Séance du Conseil Communal de Bottens 28 septembre 2020 20h00

Présidence : Graber Annelise

Ordre du jour modifié

- 10
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.
 2. Communications du bureau du Conseil Communal.
 3. Communications de la Municipalité.
 4. Préavis N° 2020-04 relatif aux comptes de fonctionnement 2019.
- *Commission de gestion*
 5. Préavis N° 2020-05 relatif au rapport de gestion 2019.
- *Commission de gestion*
 6. Préavis N° 2020-06 relatif au règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- 20
- *Commission ad'hoc : Laurent Chapuis, Claude Diday et Alexandre Vulliamy*
7. Préavis N° 2020-07 relatif à une demande de crédit de mise en conformité et rénovation de la buvette/UAPE de la grande salle.
- *Commission des finances*
- *Commission ad'hoc : Gaston Artibani, Raphael Dewarrat et Sophie Frey*
 8. Préavis N° 2020-08 relatif à une dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur sur la parcelle 313 et la création d'une nouvelle chambre.
- *Commission des finances*
- *Commission ad'hoc : Bertrand Clot, Pierre Guignard et Jean-François Métraux*
 9. Élections statutaires.
- 30
10. Propositions individuelles et divers.

Madame la Présidente

Salue la Municipalité in corpore ainsi que Monsieur Nicolas Salis, boursier communal. Monsieur Philippe Gerber, secrétaire municipal est excusé.

Appel

Excusées : Monteleone Sandra, Moret Céline et Schärliig Emmanuelle.

Absents : Oyon Patrick et Prince Jean-Pascal.

- 40 Le quorum étant atteint, Madame la Présidente déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

Ordre du jour

Proposition de modification de l'ordre du jour : Ajout d'un préavis pour une dépense urgente et imprévisible :

- Préavis N° 2020-08 relatif à une dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur sur la parcelle 313 et la création d'une nouvelle chambre.

Vote

- 50
- Oui : 39
 - Non : 0
 - Abstention : 0

La modification de l'ordre du jour telle que proposée est acceptée.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020

Vote

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 1

- 60 **Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 tel que présenté est accepté.**

2. Communications du bureau du Conseil Communal

Madame la Présidente

Nous vivons une année très particulière avec la pandémie COVID-19. Nous avons dû annuler la séance du 18 mai 2020 et repousser la séance du 22 juin 2020 à aujourd'hui, en respectant l'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2020 du Conseil d'Etat qui précise « qu'en dérogation à l'article 37 RCom, le délai pour l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2019 par le conseil général ou communal est fixé au 30 septembre 2020 ». Nous remercions la Municipalité, notre ancienne boursière, notre boursier actuel ainsi que la Commission de gestion pour leur travail.

70

Nous adressons toutes nos condoléances aux familles de Monsieur Roger Longchamp, Madame Thérèse Panchaud et Monsieur Louis Stouder.

Monsieur Sébastien Bailly nous parlera des élections communales 2021 au point 10 de l'ordre du jour « propositions individuelles et divers ».

3. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic

Nous avons l'honneur de vous présenter Monsieur Nicolas Salis, notre nouveau Boursier.

80 Pendant la période de semi-confinement nous avons pris certaines mesures nécessaires et indispensables, par exemple :

- Contrôle et gestion des accès de la déchetterie avec la présence d'un Municipal lors de chaque ouverture.
- 2 Appels téléphoniques à tous nos aînés.
- Toutes les séances de la Municipalité se sont déroulées par téléphones. Deux séances hebdomadaires supplémentaires spéciales « COVID-19 » se sont tenues par téléphone.
- Afin de respecter les distances sociales, toutes nos diverses séances se passent désormais dans la salle du Conseil.
- Nous avons accompagné nos sociétés locales dans les décisions de maintenir ou non leurs activités et leurs manifestations.
- 90 - Contrôles de l'application des directives cantonales et fédérales.

Les travaux préliminaires de RC 501 ont débuté la semaine dernière. À certains moments, une régulation de la circulation par feux sera mise en place. La présentation faite par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à la population le 15.09.2020 est disponible sur le site de la commune sous « En 1 clic - Tous ménages et informations ».

Madame Carine Delpierre

100 L'AG de l'Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et Environs (EFAJE) a lieu demain. Cette association n'a pas les mêmes statuts que les autres associations intercommunales puisque son législatif n'est composé que de membres de l'exécutif des communes. Il n'y a donc pas de conseillers délégués. De plus, leur rapport de gestion apparaît toujours après le nôtre, raison pour laquelle je ne peux jamais en parler dans notre rapport de gestion.

L'EFAJE compte 400 collaborateurs et 23 structures. De nombreuses unités d'accueil pour écoliers (UAPE) viennent d'ouvrir ou vont ouvrir tout prochainement. Les membres du Codir organisent des groupes de travail. L'un d'entre eux s'est penché sur la raison d'être de l'EFAJE. Au bout d'une année ils sont arrivés au slogan « accueillir les enfants en collectivité en leur offrant un cadre permettant un développement physique, affectif et social optimal en collaboration avec les familles et les autres intervenants ». D'autres groupes travaillent sur la communication interne et l'élaboration d'un concept de formation.

Quelques chiffres (2015 → 2020) :

110 Accueil familial : 14'270h → 14'446h
Pré-scolaire : 12'068h → 16'166h
Parascolaire : 25h → 2'807h

Nombre d'enfants à l'EFAJE tout compris : 41 en 2015, 50 en 2018 et 39 en 2019.

Les frais de l'EFAJE pour l'administratif sont de CHF 8.50.- par habitant.

Coût de l'heure passé au budget 2019 → 2021 :

Accueil familial : CHF 3.16 → CHF 3.42

Pré-scolaire : CHF 5.88 → CHF 6.36

Parascolaire : CHF 6.64 → 7.28

120 Les augmentations sont liées au nombre de structures.

Selon le tableau « estimation pour les budgets 2021 pour les communes », Bottens a un budget pour le parascolaire de CHF 29'163.- Une autre commune qui a aussi ce chiffre : Orzens. Or, Orzens n'a que 208 habitants (1'299 pour Bottens). Les communes qui ont le même nombre d'habitants que nous, Bercher par exemple, a un budget pour le parascolaire de CHF 162'000.- Les communes de notre dimension ont des frais de parascolaire entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-. C'est intéressant de bien saisir la différence qu'il y a entre une UAPE privée et une UAPE qui dépend d'un réseau. Il s'agit bien sûr du coût pour les communes. Le coût des parents dépend de leur situation financière mais la différence est aussi notoire.

130

Communes	Habitants au 01.01.20	Nombre d'heures estimées			Prévision en CHF pour année 2021 selon budget				
		Accueil Familial	Accueil préscolaire	Accueil parascolaire	Admin. générale	Accueil Familial	Accueil préscolaire	Accueil parascolaire	Budget conseillé
					8.50 / hab.	3.42 / h	6.36 / h	7.23 / h	
Assens	1 074	2 497	17 522	12 039	9 129	8 541	111 438	87 044	216 200
Bercher	1 280	10 784	18 807	22 520	10 880	36 880	119 610	162 822	330 200
Bettens	650	5 463	29 339	16 009	5 525	18 683	186 595	115 744	326 600
Bioley-Magnoux	228	1 000	5 665	510	1 938	0	36 029	3 687	41 700
Bioley-Orjulaz	521	2 032	9 426	7 812	4 429	6 950	59 949	56 479	127 900
Bottens	1 299	15 499	22 446	4 034	11 042	53 008	142 759	29 163	236 000
Boulens	361	7 362	2 957	1 449	3 069	25 177	18 809	10 479	57 600
Bretigny-sur-Morrens	861	3 335	18 626	18 647	7 319	11 405	118 460	134 821	272 100
Cugy	2 768	7 227	34 091	64 617	23 528	24 718	216 822	467 183	732 300
Donneloye	823	15 373	7 520	1 449	6 996	52 577	47 830	10 479	117 900
Echallens	5 725	47 796	92 351	89 893	48 663	163 464	587 350	649 927	1 449 500
Essertines-sur-Yverdon	1 030	12 041	7 313	13 248	8 755	41 180	46 514	95 786	192 300
Etagnières	1 143	9 936	19 016	17 360	9 716	33 983	120 939	125 511	290 200
Fey	751	14 367	16 306	10 245	6 384	49 136	103 703	74 073	233 300
Froideville	2 638	5 882	50 809	61 530	22 423	20 117	323 148	444 865	810 600
Goumoëns	1 140	11 285	23 963	32 076	9 690	38 593	152 405	231 913	432 700
Jorat-Menthue	1 591	12 862	47 578	17 942	13 524	43 989	302 594	129 724	489 900
Mont-sur-Lausanne	8 991	8 242	83 511	154 480	76 424	28 188	531 130	1 116 889	1 752 700
Montanaire	2 717	31 164	36 043	30 547	23 095	106 582	229 230	220 855	579 800
Montilliez	1 819	29 088	41 361	15 841	15 462	99 481	263 055	114 532	492 600
Morrens	1 126	7 740	19 834	25 394	9 571	26 472	126 144	183 595	345 800
Ogens	296	3 629	3 680	1 000	2 516	12 410	23 404	7 230	45 600
Oppens	202	1 000	4 154	2 168	1 717	0	26 421	15 674	43 900
Orzens	208	1 442	1 607	3 941	1 768	4 931	10 219	28 496	45 500
Oulens-sous-Echallens	615	4 711	18 613	14 314	5 228	16 112	118 376	103 488	243 300
Pailly	563	4 221	7 211	8 560	4 786	14 437	45 862	61 887	127 000
Penthéréaz	421	4 004	6 040	9 292	3 579	13 694	38 413	67 182	122 900
Poliez-Pittet	829	16 108	14 786	15 866	7 047	55 090	94 042	114 709	270 900
Rueyres	265	2 396	4 264	10 443	2 253	8 195	27 121	75 506	113 100
Saint-Barthélemy	791	8 920	14 675	10 065	6 724	30 507	93 334	72 770	203 400
Villars-le-Terroir	1 228	21 535	15 926	24 304	10 438	73 651	101 288	175 717	361 100
Vuarrens	1 054	9 158	17 476	15 415	8 959	31 320	111 151	111 453	262 900

Estimation pour les budgets 2021 des communes – AG EFAJE 29.09.2020

Monsieur Gérard Stettler

140 Au mois de mars, globalement sur le Plateau suisse, des analyses de l'eau ont donné des résultats non-conformes. La limite légale du chlorothalonil, qui est un fongicide, est fixée à 0.1 microgrammes par litre. À Bottens le résultat était de 0.17 µg/l mais dans bien des communes les résultats étaient de 0.6-0.8 µg/l. Ce constat a amené l'Association intercommunale d'amenée d'eau d'Echallens et environs (AIAE) à stopper ses sources et à acheter de l'eau à la commune de Lausanne. Dès le moment où les tuyaux ont été utilisés dans l'autre sens cela a provoqué un décalage et l'eau pouvait être colorée (brune/rouge). Notre commune n'a pas rencontré ce problème puisque nous avons la chance d'avoir de l'eau qui vient de l'Association des Eaux du Haut-Jorat (AIEHJ). En septembre, le canton a autorisé l'AIAE à rouvrir ses sources. Les analyses se multiplient et sont de plus en plus pointues pour mieux suivre l'évolution. Pour couvrir tous ces frais, l'AIAE s'est vu obligée d'augmenter le prix du m³ d'eau de CHF 0.20 à partir du 1^{er} janvier 2021.

Madame Patricia Riva

150 Vous avez pu constater que j'ai rédigé pas mal d'articles dans le dernier journal Contact car beaucoup de choses ce sont passées dans mes dicastères durant ces derniers mois. Cela permet d'informer la population et les membres du Conseil et ainsi diminuer mes communications lors de cette séance.

En avril, la nouvelle place de jeux du terrain de foot a été installée.

À l'entrée de Bottens, sur la route de Lausanne, il y a un alignement d'arbres (platanes). L'un d'entre eux a été percuté par un tracteur et a dû être enlevé. L'assurance du conducteur a pris en charge son remplacement afin de conserver cette haie d'arbres.

160 Nous avons des problèmes récurrents avec les collecteurs de drains qui datent de 1900. Nous avons contacté les services des aménagements fonciers du canton (AF). Un projet de rénovation global des collecteurs de drains est prévu afin de bénéficier des subventions cantonales et fédérales. Ce projet sera échelonné sur plusieurs années. Nous reviendrons vers vous en temps voulu avec un préavis.

En juillet, la vis sans fin de notre STEP est tombée en panne. Cette pièce permet de compresser toute la matière solide qui arrive au dégrilleur. Elle a dû être commandée d'urgence et faite sur mesure en Suède. Nous l'avons reçue et remplacée. En attendant, notre employé communal, Nik Binggeli s'est démené pour ramasser à la pelle tout ce qui arrivait.

Petite anecdote concernant notre STEP : pendant le semi-confinement lié à la pandémie COVID-19, la quantité des boues de la STEP a fortement augmenté. Habituellement, notre employé communal vide les boues toutes les 5-6 semaines. Il devait le faire tous les 15 jours.

170 Concernant le chantier des Placettes, tout se passe bien. Il peut sembler avancer au ralenti, mais il ne faut pas oublier que des maisons privées sont également connectées au nouveau séparatif. Pour l'instant, nous sommes dans les temps. Une grosse fuite d'eau a mobilisé le chantier pendant une journée. Un raccord de l'ancienne conduite d'eau potable a cédé. Une partie du village a été touchée par une coupure d'eau non-prévue ce jour-là. Une autre coupure d'eau programmée a eu lieu sur une journée afin de procéder aux différents branchements de la nouvelle conduite d'eau potable.

180 Les statuts pour entrer dans la future STEP régionale sont rédigés. Ils ont été étudiés par des commissions ad'hoc dans toutes les communes concernées. Au prochain Conseil, en décembre, je vous ferai une présentation qui récapitulera le projet. En mars vous serez amené à statuer sur le préavis concernant notre entrée dans la STEP régionale.

Monsieur Christian Jaquier

Durant la période de semi-confinement, nous avons fermé les lieux conviviaux du village. À plusieurs reprises, nous avons trouvé des détritux aux abords du refuge. Ce problème devient de plus en plus récurant, pas seulement à Bottens. Nous avons posé un double grill sous le petit couvert. Le socle a été coulé fin 2019 avec deux tubes scellés à l'horizontale sur le haut (supports des deux foyers). L'entreprise Chies-Lopes de Bottens a offert tous les matériaux (acier, inox et aluminium). J'ai offert la fabrication et la pose à la commune.

190 Les travaux du Pressoir sont terminés. Il reste le marquage extérieur et les places de parc. 3 locataires de Bottens et 1 de l'extérieur vont emménager au 01.10.2020. Le budget mis à disposition est respecté.

Plusieurs contrôles radar ont eu lieu sur la route de Thierrens-Lausanne. Sur 225 véhicules contrôlés, 1 est dénoncé. Le taux d'infraction est de 0.44%. Nous pouvons constater que notre radar pédagogique est efficace.

Demain soir aura lieu la séance d'adoption des comptes 2019 du Service Défense Incendie et Secours Haut-Talent (SDIS Haut-talent).

Monsieur Joseph Ecoffey

Trouvez-vous normal qu'il n'y ait pas de main courante sur les deux montées d'escaliers du nouveau bâtiment du Pressoir ?

Monsieur Christian Jaquier

200 La cage d'escaliers est étroite et une main courante prendrait 12-15cm de largeur. Nous allons étudier ce problème de sécurité.

Monsieur Georges Longchamps

Est-ce que le grill sera à disposition de tout le monde, comme à Poliez-le-Grand ?

Monsieur Christian Jaquier

Non, le grill est à disposition uniquement pour les personnes qui louent le refuge.

Monsieur Sébastien Allaz

210 Des habitants du Chalet Curial ont vécu un véritable calvaire pendant les 3 jours de fermeture de la Route de Cugy, ils ont mis un panneau « ralentissez, on vit ici ». Concernant les travaux de la RC 501, je suis assez étonné que la Municipalité réponde à ces habitants de zone foraine que nous allons attendre de voir ce qu'il va se passer. Je demande à la Municipalité de prendre ses responsabilités par rapport à la fermeture de cette route pour des questions de sécurité. Ce chemin de 3m de large n'est pas adapté à un trafic bidirectionnel. Sans compter les dégâts qu'il pourrait y avoir sur les banquettes.

Monsieur le Syndic

Lors de la séance organisée le 15.09.2020 par la DGMR, Monsieur Debossens a été clair : Légalement ils ne peuvent pas prendre de mesures avant la mise en place du chantier. Des mesures seront prises quelques jours après le début des travaux. Ils pensent faire un « riverains autorisés » après la descente sur la déchetterie avec des contrôles de gendarmerie.

220 *Monsieur Frédéric Riva*

Lors de la dernière séance du Conseil, le Syndic a annoncé qu'en principe un projet de réhabilitation du Battoir serait présenté en septembre.

Monsieur le Syndic

Vous aviez accepté un crédit d'étude et nous nous sommes entretenus ce soir avec l'entreprise générale Patrick Schmalz. Le projet sera présenté au mois de décembre avec un préavis.

4. Préavis N° 2020-04 relatif aux comptes de fonctionnement 2019

Monsieur Christian Noverraz

230 Lit la conclusion du rapport de la Commission de gestion.

Madame la Présidente

Pour rappel, seuls les comptes sont soumis au vote. Le résumé des comptes d'investissement, les bilans comparés ainsi que les charges et revenus par nature ne sont pas soumis au vote.

Vote sur le préavis N° 2020-04

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 1

240

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2020-04 tel que présenté :

De donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2019.

5. Préavis N° 2020-05 relatif au rapport de gestion 2019

Monsieur Christian Noverraz

Lit le rapport de la Commission de gestion et remercie Monsieur Nicolas Salis qui a répondu aux questions alors qu'il n'a pas vécu cette année à la commune.

Madame la Présidente

250 Vous avez reçu la réponse de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion dans le dernier courrier. Le débat sur le rapport de gestion est ouvert.

Monsieur François Zürcher

Remercie la Commission de gestion pour le travail effectué. Déploie la pusillanimité des réponses de la Municipalité données aux vœux de manière générale. Il s'agit d'un manque de respect pour le travail de la Commission de gestion.

Monsieur Lucien Ecoffey

Au point 6.6 de son rapport, la Commission de gestion est étonnée que toutes les amendes d'ordre aient été annulées par la Municipalité. Savez-vous pourquoi ces amendes ont été annulées ?

260 *Monsieur Christian Jaquier*

Il y a eu une information transformée ou mal comprise. La Municipalité n'a levé qu'une seule amende sur la route de Lausanne. Cependant, plusieurs amendes ont été levées sur les chemins.

Monsieur David Bailly

Je confirme que j'ai reçu une amende qui n'a pas été levée malgré ma demande.

Monsieur Christian Noverraz

270 Lors d'une séance du Conseil, à la demande d'un conseiller communal, il avait été assuré que les voitures mal stationnées dans les rues du village seraient sanctionnées. L'étonnement de la Commission de gestion porte bien sur l'annulation des amendes d'ordre dans les rues du village et non de la route de Lausanne. J'ai vu une annonce de location d'un appartement dans le bâtiment dit la Forge, en dessus du restaurant Li Garden. C'était marqué « places de parc disponibles en face ».

La Commission de gestion est un peu surprise par les réponses de la Municipalité à son rapport. Nous nous demandons si cela vaut la peine de faire un travail si détaillé pour se faire « balader ». Mais nous prenons acte et allons de l'avant.

Monsieur Christian Jaquier

280 Nous avons la possibilité d'engager un agent de sécurité public (ASP) comme les communes de Cugy ou de Morrens par exemple. Cette personne coûte environ CHF 9'000.-/an et les amendes rapportent environ CHF 3'500.-/an. L'année passée nous avons infligé 7 amendes sur la route de Lausanne. Sur les chemins je ne mets pas d'amende, je vais discuter avec les personnes et mets des avertissements.

Vote sur le préavis N° 2020-05

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 1

290

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis 2020-05 tel que présenté :

De donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2019 des affaires communales.

6. Préavis N° 2020-06 relatif au règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire

Monsieur Laurent Chapuis

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur le Syndic

300 La Municipalité remercie la commission ad'hoc pour son travail et approuve les amendements.

Monsieur Michel Allaz

À la page 3, Il faudrait préciser l'année pour la loi sur les communes (LC) : 28 février 1956.

Qu'est-ce qui est compris dans la taxe proportionnelle de CHF 120.-/ heure ?

Monsieur le Syndic

Concernant l'année, il s'agit d'un oubli de notre part.

La taxe de base pour un permis de construire comprend aussi les heures usuelles pour l'établissement du permis et de la visite, tout est dedans. Cependant, si une contre-visite est nécessaire, des heures supplémentaires de municipal seront facturées.

310 *Monsieur Michel Allaz*

Dans ce cas-là pourquoi ajouter des taxes proportionnelles en plus des taxes de bases ?

Monsieur le Syndic

Par exemple si un contrôle d'échafaudages s'effectue correctement, la taxe de base sera appliquée. Cependant si nous devons revenir, nous facturerons des heures supplémentaires.

Monsieur François Zürcher

Remercie la commission ad'hoc pour l'excellent travail. La question se pose notamment de savoir ce qui est facturé et ce qui entre dans la taxe de base ou dans les frais du mandataire. Cela ne paraît pas extrêmement clair. Il faudrait savoir si le maximum prévu par la taxe proportionnelle suffira dans des cas très importants.

- 320 Nous ne pouvons pas déléguer sans maximum à la Municipalité. Je dépose un sous-amendement à l'article 4, alinéa 5 : « **Dans les limites du montant maximum défini**, la Municipalité est compétente pour fixer et actualiser le tarif des taxes qui comprend : ... »

Monsieur David Bailly

Concernant l'amendement de la commission ad'hoc de l'article 5, quel est l'intérêt d'enlever la précision « non compris dans la taxe fixe » au dernier paragraphe ?

Monsieur Claude Diday

Les frais externes sont des frais annexes. Dans ce cas-là, forcément qu'ils ne sont pas compris dans la taxe fixe. C'est une question de syntaxe.

Monsieur Michel Allaz

- 330 Les frais fixes de la commune étant compris dans la taxe de base, je pense que l'amendement de l'article 4, alinéa a, « les frais fixes de la commune » est inutile.

Monsieur Claude Diday

Nous parlons d'autre chose, les frais fixes de la commune comprennent les salaires des municipaux, la location du bureau, etc. Les frais de fonctionnement de la commune sont des frais fixes. Quand les municipaux font leur travail sur un dossier correctement présenté, la taxe de base est suffisante. Lorsqu'il y a des recours, par exemple parce que le dossier de départ n'est pas complet ou faux, alors ce n'est plus couvert par le travail normal de la Municipalité ou du greffe. C'est dans ce sens-là qu'il faut le comprendre.

- 340 Les revenus de ce règlement sont des recettes affectées. Il est impossible que cela devienne une source de revenu respectivement un impôt déguisé. Il y a un garde-fou à travers le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Monsieur François Zürcher

À l'article 5 « Frais externes », il est précisé que la Municipalité peut solliciter le concours d'un spécialiste. Ces frais peuvent être inférieurs ou supérieurs aux CHF 120.-/h. Est-ce que CHF 120.-/h seront facturés en partant du principe qu'il s'agit d'une moyenne ?

Monsieur le Syndic

Les honoraires de la Municipalité seront facturés CHF 120.-/h. Les honoraires des prestataires externes seront facturés au prix coûtant avec la facture du mandataire en copie.

Monsieur David Bailly

- 350 À l'article 5, il est précisé que les « honoraires pour les services du spécialiste seront ajoutés et portés à la charge du requérant de la prestation communale ». Il me semble que c'est clair.

Vote sur l'amendement de l'article 2 de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Article 2 : Supprimer le retour à la ligne.

- Oui : 37
- Non : 0
- Abstentions : 2

360

Vote sur l'amendement de l'article 3 de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Article 3 :

- Ajouter « prestations »
- Ajouter le point « l'examen préalable d'un plan de quartier établi à l'initiative des propriétaires (art. 67, al. 2 LATC) ».

- Oui : 37
- Non : 0
- Abstentions : 2

370

Vote sur le sous-amendement de l'article 4 de Monsieur Zürcher

Ajouter « Dans les limites du montant maximum défini » à l'amendement de l'article 4, alinéa 5 de la commission ad'hoc.

- Oui : 39
- Non : 0
- Abstention : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le sous-amendement de Monsieur Zürcher au préavis N° 2020-06.

380

Vote sur l'amendement de l'article 4 de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Article 4 :

- Remplacer « liquidation » par « clôture ».
- Remplacer « se calcule sur la base d'un tarif horaire (voir le point VII ci-dessous) » par « est destiné à couvrir ».
- Ajouter :
 - a) les frais fixes de la commune
 - b) les frais externes engendrés notamment par :
 - la mise en oeuvre de spécialistes pour l'examen du dossier en fonction de la complexité du dossier tels qu'ingénieurs-conseils, architectes ou urbanistes
 - les contrôles des travaux
 - les publications
 - c) les frais de copie de documents et les frais de port
- Remplacer « le tarif horaire » par « la taxe proportionnelle »
- Ajouter :

Dans les limites du montant maximum défini, la Municipalité est compétente pour fixer et actualiser le tarif des taxes qui comprend :

390

400

1. Permis de construire
 - Examen d'un dossier préalable ou définitif d'un projet de construction
 - Demande préalable d'implantation
 - Permis de construire
 - Contrôle des travaux
 - Permis pour travaux de minime importance
 - Permis d'habiter et/ou utiliser

410

2. Places de stationnement
 - Contribution compensatoire par place de parc
3. Utilisation du domaine public
 - Frais administratif/élaboration du permis
 - Fouille
4. Pénalités
 - Contribution non-payée taux %

- Oui : 35
- Non : 2
- Abstentions : 2

420 Vote sur l'amendement de l'article 5 de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Article 5 :

- Remplacer « de mandataires et frais annexes » par « externes ».
- Remplacer « Si la complexité du dossier nécessite » par « La municipalité peut solliciter ».
- Remplacer « de l'auteur de la demande » par « du requérant de la prestation communale ».
- Supprimer « non compris dans la taxe fixe ».

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 1

430

Vote sur l'amendement de l'article 7 de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Article 7 : Remplacer « par les conditions de l'annexe » par « dans l'annexe au présent règlement ».

- Oui : 39
- Non : 0
- Abstention : 0

Vote sur l'amendement de l'article 10 de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Article 10 : Supprimer « En cas de rejet du recours, les frais d'instruction et un émoulement peuvent être mis à la charge du recourant ».

440

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstentions : 3

Vote sur l'amendement du point VII de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06

Point VII : Ajouter « annexe ».

- 450
- Oui : 39
 - Non : 0
 - Abstention : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter les amendements de la commission ad'hoc au préavis N° 2020-06.

Vote sur le préavis N° 2020-06

- 460
- Oui : 38
 - Non : 0
 - Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2020-06 tel qu'amendé :

1. **D'approuver** le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions tel qu'amendé ;
 2. **De déterminer** son entrée en vigueur dès son approbation par le Département compétent ;
 3. **De mettre** une information au pilier public indiquant que le présent règlement est consultable à l'administration communale et le faire figurer en ligne, sur le site officiel de la commune de Bottens.
- 470

480

7. Préavis N° 2020-07 relatif à une demande de crédit de mise en conformité et rénovation de la buvette/UAPE de la grande salle

Monsieur Raphael Dewarrat

490 Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Monsieur Michel Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

Vote sur le préavis N° 2020-07

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstention : 1

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2020-07 tel que présenté :

- 500
1. **D'approuver** la rénovation et transformation de la buvette / UAPE tel que décrit ;
 2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 109'586.- ;
 3. **De financer** tout ou partie de la dépense par la trésorerie et le cas échéant par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment ;
 4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3540.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

8. Préavis N° 2020-08 relatif à une dépense urgente et imprévisible pour le remplacement d'une partie du collecteur sur la parcelle 313 et la création d'une nouvelle chambre

510

Monsieur Bertrand Clot

Cette commission a dû fonctionner en urgence compte tenu du problème rencontré sur cette conduite. Les travaux sont terminés. Il s'agit d'une conséquence directe d'un événement particulier qui provoquera éventuellement un surcoût sur les frais de fonctionnement de l'année 2020. Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

Remarque personnelle : La commission des finances propose d'amortir sur 30 ans. Pour ce genre de travaux je pense qu'il faut amortir rapidement.

Monsieur Michel Panchaud

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

520

Monsieur David Bailly

Remplacer une conduite qui a 120 ans représente une charge qui sera payée par des taxes. La commission des finances trouve dommage de se trouver devant une augmentation de taxes pour une durée d'amortissement de 10 ans et propose un amendement pour un amortissement sur 30 ans.

Monsieur Jean-François Métraux

530 Je suis membre de la commission ad'hoc. Il s'agit de travaux bien délimités mais l'ensemble du site qui vient jusqu'à la grande salle aurait pu être traité de manière plus globale. Il y a une chambre sous le terrain de foot, dans la zone des 16 mètres dont l'état a été estimé correct par l'entreprise qui a effectué les travaux. Ces travaux pourraient très bien être complétés d'ici quelques années. L'amortissement des travaux sur 10 ans se justifie parce qu'il s'agit de travaux de réparations et pas de l'assainissement d'un site complet qui aurait justifié un amortissement sur 30 ans. Je soutiens l'amortissement sur 10 ans.

Monsieur François Zürcher

540 Je soutiens l'amendement de la commission des finances. En matière d'amortissement, il faut avoir une unité doctrine. Si des compléments de travaux, plus importants, sont effectués l'année prochaine, nous les amortirons sur 30 ans. Il paraît logique, selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) d'amortir en fonction de la durée de vie de l'investissement. Une conduite a une durée de vie supérieure à 30 ans.

Vote sur l'amendement de la commission des finances au préavis N° 2020-08

1. **D'amortir** cet investissement sur une période de **30 ans** au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

- Oui : 33
- Non : 4
- Abstentions : 2

550 **Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter l'amendement de la commission des finances au préavis N° 2020-08.**

Vote sur le préavis N° 2020-08

- Oui : 39
- Non : 0
- Abstention : 0

Le Conseil communal de Bottens décide d'accepter le préavis N° 2020-08 tel qu'amendé :

- 560
2. **D'approuver** le remplacement du collecteur tel qu'expliqué plus haut ;
 3. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 95'000.- ;
 4. **De financer** le tout par la trésorerie courante ;
 5. **D'amortir** cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement 4600.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

Madame la Présidente

Remercie la Municipalité, la commission ad'hoc et la commission des finances pour leur rapidité.

9. Elections statutaires

Election du Président

570 Monsieur Bailly Sébastien est élu tacitement par acclamation.

Election de la Vice-Présidente

Madame Graber Annelise est élue tacitement par acclamation.

Elections des scrutateurs

Monsieur Martin Nicolas et Monsieur Panchaud Cédric sont élus tacitement par acclamation.

Elections des suppléants

Monsieur Chapuis Laurent et Monsieur Dondénaz Yves sont élus tacitement par acclamation.

580 10. Propositions individuelles et divers

Monsieur Bertrand Clot

Page 5 du rapport de la Commission de gestion, au point 6.3 projet éolienne : Quelle que soit notre position pour les éoliennes, il est important que la Municipalité écrive aux communes voisines afin qu'elles nous avertissent des projets en cours. En particulier : Poliez-Pittet, Froideville, Corcelle et Jorat-Menthue. Ces projets vont continuer, indépendamment de la motion demandant un moratoire de 10 ans déposée par le Conseil communal de Froideville et auront des impacts sur les communes. Je formule un souhait à la Municipalité : prendre contact avec ces communes.

Monsieur David Bailly

590 Lors de la séance du 15.09.2020, la DGMR a laissé entendre qu'elle allait discuter avec la Municipalité et entrer en matière concernant un défraiement pour la dégradation plus rapide de la route de Froideville. Si nous faisons un état de la route actuelle et la comparons dans 2 ans, il n'y aura peut-être pas beaucoup de dégradation. En revanche, nous devons peut-être la refaire dans 30 ans au lieu de 40 ans. J'insiste auprès de la Municipalité pour suivre de près ce dossier.

600 Pour la future Association STEP Echallens Talent (ASET), concernant la participation des communes, il faudrait contrôler ce qu'elles ont en séparatif ou en unitaire et mettre en place une petite taxe sur les réseaux unitaires de manière à les inciter à se mettre en séparatif. Par exemple, les villas dans le quartier des 3 Sapins à Echallens, du collège jusqu'au centre collecteur, sont en séparatif mais cette eau traverse Echallens et arrive dans un collecteur unitaire. Je souhaite qu'il y ait un suivi sur cette taxe.

Lors de la séance de décembre, il serait agréable que chaque municipal nous fasse part de sa volonté de se représenter ou non pour la prochaine législature.

Monsieur François Zürcher

Concernant les affiches illégales qui pullulent en période d'élection, j'invite la Municipalité à faire respecter la loi sur les procédés de réclame (LPR) ainsi que l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR) et faire enlever celles qui contreviennent à ces dispositions.

Monsieur Sébastien Bailly

610 Le bureau du Conseil travaille depuis quelques temps sur les élections communales 2021. Nous échafaudons une stratégie pour éveiller l'intérêt des habitants de Bottens à s'engager dans les instances politiques. Nous vous prions, en tant que membre actuel du Conseil, d'expliquer ce que sont les tâches de la Municipalité/du Conseil et d'encourager les personnes à se présenter. Il y a 62 postes à repourvoir : 45 conseillers, 12 suppléants et 5 municipaux. Une séance d'information à la population sera organisée. Nous reviendrons vers vous en temps voulu avec des informations plus détaillées.

Madame Patricia Riva

620 Concernant la régionalisation de la STEP, une séance a eu lieu avec les municipaux, les commissions des finances et ad'hoc et le bureau d'ingénieur Holinger à Bottens. Je n'étais pas présente. Il a été décidé que les communes payeraient leur entrée à l'ASET selon une clé de répartition en fonction du nombre de m³ d'eau consommé.

M. David Bailly avait soulevé le fait que si nous sommes des bons élèves en poursuivant notre séparatif, il fallait qu'on y gagne quelque chose. En réalité, il y a plein de situations différentes et la proposition des taxes n'a pas été retenue. Toutes les communes qui souhaitent se connecter à l'ASET sont à peu près égales en séparatif. Il faudrait faire des mesures très pointues aux sorties des collecteurs communaux pour définir quelle quantité d'eau est envoyée à l'ASET. Bottens est très mauvais élève concernant l'eau parasite. Notre eau varie énormément en fonction de la pluie et n'avons pas d'intérêt à ce que ces mesures soient faites.

Madame la Présidente

630 La séance du Conseil du 02.11.2020 est annulée. Prochaine séance le 07.12.2020 à 20h.

Les prochaines manifestations du village :

3 octobre : Fournée des Boulangers sympas

26-27 novembre : Marché de Noël

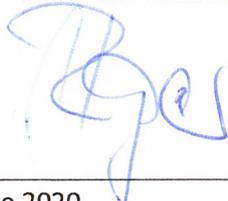
La séance est levée à 22h17.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 7 décembre 2020.

Au nom du bureau du Conseil communal

640

La Présidente
Annelise Graber



La secrétaire
Audrey Kalbfuss

